



Entretien d une propriete en indivision

Par **OURSON**, le **24/03/2008** à **18:22**

Bonjour,rnrnJe suis propriétaire depuis 30 ans d'une maison que j'occupe actuellement en indivision avec ma soeur et notre père en a le droit d'usage et d'habitation.rn rnNous sommes en conflit : ma soeur a déménagé et n'entretient plus cette propriété dont nous assurions conjointement l'entretien (espaces verts (tonte, coupe des haies, taille des arbres) ainsi que les travaux de peinture des parties communes...).rnrnMa question : quelles obligations a ma soeur ? doit elle continuer à assurer l'entretien des parties communes ainsi que de ses parties privatives (son habitation est inoccupée depuis plusieurs mois).rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement.rnOURSON